

Portant intégration et nomination de
Monsieur ODDET Aimé Blaise dans les ca-
dres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Techniques (Laboratoire
des Eaux).

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.5.1984 portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet
1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut géné-
ral des fonctionnaires;

(/u le décret n° 2087/FP du 21.5.1953 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;

(/u le décret n° 62/130/FP du 3.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/193/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes ré-
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, reclassifica-
tions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelons et indices individuels des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/358 du 13.3.1984 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 84/360 du 20.5.1984 portant orga-
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS;

(/u la lettre n° 3609/IEH-DGDOC-DOE du 13.3.1984 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé;

(/u l'Attestation de Fin d'Etudes n° 3238/IEH-DGDOC-
DOE du 6.8.1984 de l'intéressé;

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur ODDY Aimé Blaise, né le 11 Mai 1957 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien, spécialité : Machines et Installations Frigorifiques et Machines à Compression obtenu à l'Institut Technologique du Froid industriel d'Odessa (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industrielles Principal Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.

ARTICLE 3 :- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat,

Ambroise NOUMAZALAY.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Angé Edouard FOUEGUI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	INTERESSE ...	1
DGTFP.DFP....	3	SGCM/BC	2./-
DFP/BST	1		
D.G.E.	3		
D.C.F.	1		
M.I.A.	2		
DOSSIER.....	3		